

VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 15 Séance du 23 juin 2026

Date de convocation : 16/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. CLAPLET Benjamin à Mme ANDRE Fanny.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. HARDY Didier, maire-adjoint, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télerecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Commission intercommunale des Impôts directs – Institution – Proposition de commissaires titulaires et remplaçants à la Métropole Rouen Normandie

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1609 nonies C, 1650 et 1650 A,

- **Considérant** que la loi prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts directs pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique,
- **Considérant** que la Métropole Rouen Normandie doit créer une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- **Considérant** qu'il convient de dresser une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A,
- **Considérant** que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, la présente liste doit être établie sur proposition des communes membres de l'EPCI,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré

DECIDE de désigner les commissaires ci-dessous énoncés qui seront proposés au Directeur départemental des finances publiques :

- Membres titulaires :

NOM - Prénom
M. Thierry LARDANS
M. Christophe ROBAT

- Membres suppléants :

NOM - Prénom
M. Alain FLAHAUT
M. Aïssatou M'BODJ VOISIN

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 23 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire

David Lamiray